



**Crédit Mutuel**  
Epargne Salariale

CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ :

# CONSTRUCTION DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE



## PRATIQUE

Pour un traitement plus rapide et moins coûteux, saisissez votre demande directement via votre espace sécurisé internet. Vous pourrez y télétransmettre vos pièces justificatives.\*

L'envoi de vos justificatifs par courrier entraînera une facturation. Veuillez vous référer au guide tarifaire de votre espace sécurisé, rubrique «mes documents».



## CONDITIONS ET DATES D'ÉVÉNEMENTS

Ce motif concerne uniquement les cas suivants **dès lors qu'il y a la construction de la résidence principale** :

- Construction de résidence principale par un professionnel
- Construction de résidence principale par un non professionnel

**La date d'événement est différente selon la situation de réalisation des travaux :**

- Date du contrat de construction
- Date du devis accepté de matériaux de gros œuvre
- Date de la facture de matériaux de gros œuvre ou facture d'acompte

La **personne éligible** pour ce cas de déblocage est le **titulaire du compte**.

La demande de déblocage doit nous parvenir complète **dans les 6 mois** à compter de cette date (sauf pour les avoirs investis sur le PERCOL et le PERECOLI : aucun délai n'est fixé).

Le fait génératrice invoqué **ne peut faire l'objet que d'une seule demande**. En cas de demande de déblocage partiel, vous ne pourrez donc pas demander un nouveau déblocage pour ce même motif.

La demande de déblocage est validée à compter de la réception de l'intégralité du dossier sous réserve de la recevabilité des pièces justificatives.

## ÉVÉNEMENTS EXCLUS (LISTE NON EXHAUSTIVE)

- Toute construction autre que la résidence principale est exclue (ex : résidence secondaire, construction à usage locatif)
- Achat d'un terrain seul, même destiné à l'édification ultérieure d'une habitation principale

\*Si vous n'avez pas la possibilité de télétransmettre vos documents, vous pouvez nous faire parvenir votre demande complète et conforme par courrier à l'adresse suivante : Crédit Mutuel Épargne Salariale / 69 814 Tassin La Demi Lune Cedex

### EN BREF

#### FAIT GÉNÉRATEUR

Construction de la résidence principale du titulaire du compte

#### PLANS CONCERNÉS

**PEE** (PEI, PEG)  
**CCB**  
**PERCO** (PERCOI, PERCOG)  
**PERECOL** (PERECOLI, PERECOLG)

#### DÉLAI

**6 mois**



CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ :

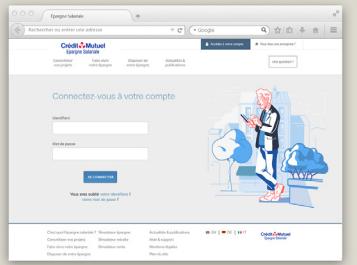
# CONSTRUCTION DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE



## PRATIQUE

Pour un traitement plus rapide et moins coûteux, saisissez votre demande directement via votre espace sécurisé internet. Vous pourrez y télétransmettre vos pièces justificatives.\*

L'envoi de vos justificatifs par courrier entraînera une facturation. Veuillez vous référer au guide tarifaire de votre espace sécurisé, rubrique «mes documents».



## CONDITIONS ET DATES D'ÉVÉNEMENTS

### Financement :

#### - Par un crédit immobilier :

Le retrait est subordonné au montant de l'**apport personnel** présent sur l'**offre de prêt**, y compris pour l'acquisition de la résidence principale à l'étranger.

#### - En autofinancement :

Le **montant** demandé ne peut excéder le **coût global de l'acquisition**, augmenté des éventuels frais d'acte notarié, d'enregistrement, d'hypothèque, diminué du montant des prêts obtenus et de l'éventuel apport personnel (autre que l'épargne salariale).

### Remarque :

- Les factures d'achats doivent obligatoirement être acquittées et mentionner le SIRET, la date de paiement, le détail des achats et le montant.

- Les devis acceptés (factures d'acomptes acquittées et/ou arrhes versés) doivent obligatoirement mentionner le SIRET, la mention «Bon pour accord», la date du devis, la date de règlement de l'acompte/arrhes, la référence du devis/facture, le détail des lots ainsi que le montant.

\*Si vous n'avez pas la possibilité de télétransmettre vos documents, vous pouvez nous faire parvenir votre demande complète et conforme par courrier à l'adresse suivante : Crédit Mutuel Épargne Salariale / 69 814 Tassin La Demi Lune Cedex

## EN BREF

### FAIT GÉNÉRATEUR

Construction de la résidence principale du titulaire du compte

### PLANS CONCERNÉS

**PEE** (PEI, PEG)  
**CCB**  
**PERCO** (PERCOI, PERCOG)  
**PERECOL** (PERECOLI, PERECOLG)

### DÉLAI

**6 mois**



Crédit Mutuel Épargne Salariale, Entreprise d'investissement régie par le code monétaire et financier.  
Société Anonyme au capital de 13 524 000 euros dont le siège social est 12, rue Gaillon - 75107 Paris cedex 02 -  
Inscrit à l'ORIAS sous le numéro 17 003 947 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) - RCS Paris 692 020 878. N° TVA Intracommunautaire FR67692020878. N° Cristal réclamation et bonne exécution du contrat : 09 69 36 72 85 (appel non surtaxé).  
Crédit Mutuel Epargne Salariale est une entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

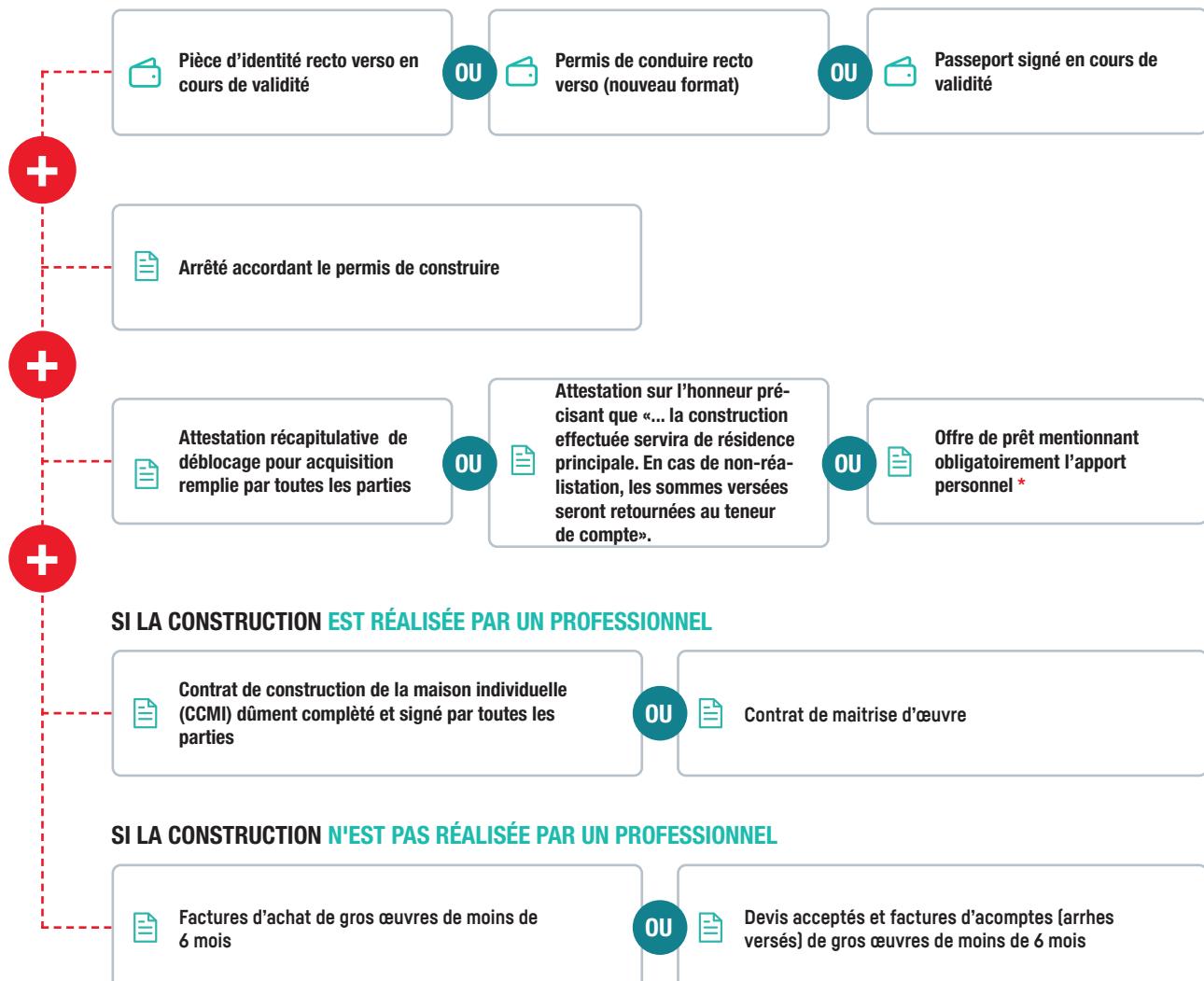


CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ :

# CONSTRUCTION DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE

## JUSTIFICATIFS À FOURNIR

Si vous adressez votre demande par courrier, il convient de joindre la demande de retrait signée en plus des pièces justificatives.



\* Dans le cas d'un autofinancement une attestation sur l'honneur indiquant que le financement de la totalité de l'opération s'effectue sur les fonds propres, sans engagement de prêts.

